

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00597

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE À LA RÉALISATION DE LA SYNTHÈSE DES ÉTUDES ET ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE L'IDENTIFICATION DU COMPLEXE LAVALETTE - LA CHAPELETTE COMME CAPTAGE GRENELLE PORTÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D20230059710

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

PARTICIPATION FINANCIERE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE A LA REALISATION DE LA SYNTHESE DES ETUDES ET ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE L'IDENTIFICATION DU COMPLEXE LAVALETTE - LA CHAPELETTE COMME CAPTAGE GRENELLE PORTEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

Le barrage de Lavalette est la réserve principale de Saint-Etienne Métropole desservant en permanence ou en secours près de 430 000 usagers (dont 70 000 habitants de la Haute-Loire).

Ce barrage a été identifié comme l'un des 507 captages dit « Grenelle » devant faire l'objet de mesures de protection particulières. Dans ce cadre, il était notamment nécessaire :

- d'établir la délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) par arrêté préfectoral ;
- de définir et mettre en œuvre des plans d'actions pour assurer la protection du captage contre les pollutions diffuses (notamment les nitrates et produits phytosanitaires).

Les captages « Grenelle » ont été identifiés par les services de l'Etat (arrêté DDT- SEF - 2022-44) sur la base de 3 critères :

1. l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ;
2. le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie ;
3. la volonté de reconquérir certains captages abandonnés

Jusqu'en 2021, l'Etat, pourtant associé à la démarche du Contrat Territorial du Haut-Lignon, n'avait ni arrêté l'aire d'alimentation du captage ni le programme d'actions qui doit être réalisé. Cette aire a maintenant été arrêtée et est calée sur le bassin versant du barrage.

Afin de définir le programme d'action du captage Grenelle, l'Etat a proposé l'intervention d'un stagiaire qui doit :

- recenser et synthétiser les études existantes ;
- analyser les données de qualité d'eau ;
- s'entretenir avec tous les acteurs concernés ;
- définir les axes stratégiques ;
- évaluer les plans d'actions mis en œuvre.

Ce stagiaire sera encadré par les équipes du Conseil Départemental de la Haute-Loire. Il est établi une convention qui prévoit un partage des dépenses entre le Conseil Départemental de la Haute-Loire qui accueille et encadre le stagiaire et la Métropole qui prend en charge sa gratification.

La gratification du stagiaire est estimée établie à 3 742,20 € pour 6 mois de stage.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de participation financière à la réalisation de la synthèse des études et actions réalisées dans le cadre de l'identification du complexe Lavalette – La chapelette comme captage grenelle portée par le Conseil Départemental de la Haute-Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe de l'eau de la régie d'eau brute de l'exercice 2023**

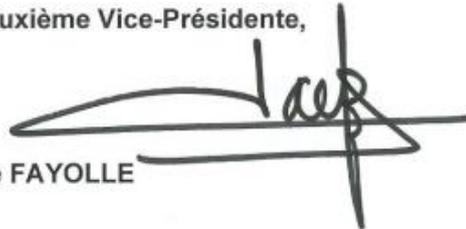
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE